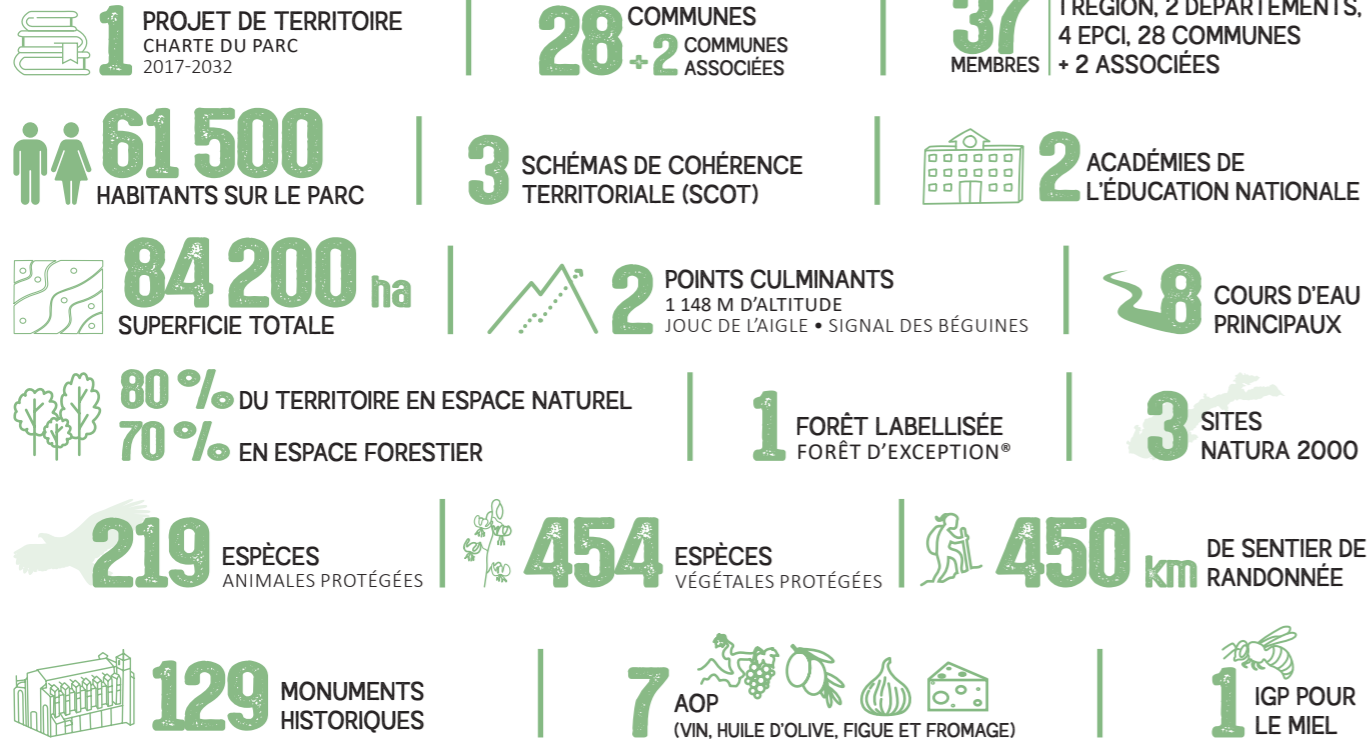


LE TERRITOIRE DU PARC NATURE RÉGIONAL DE LA SAINTE-BAUME EN CHIFFRES

21 DÉCEMBRE 2017
CRÉATION DU PARC



«*Mountagno sacrado, terro de prouvenço*»
www.pnr-saintebaume.fr

© Actual cartographie

DEVENIR DÉLÉGUÉ

au Parc naturel régional de la Sainte-Baume

Cette mission, si vous l'acceptez ?

*Venir delegat au Pargue naturau regionau de la Santa Bauma
Aquesta mission i consentessiatz ?*

Demain, qui représentera votre
commune dans notre instance
décisionnelle ?

*Deman, cu representarà vòstra comuna
dins l'instància de decision ?*



www.pnr-saintebaume.fr
Une autre vie s'invente ici

© Olivier Octobre

UN PARC,

Qu'es aquò ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national (labélisation par le Ministère de l'Écologie) pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère. Né de la volonté des habitants, des professionnels et des élus, un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet concerté de développement durable : la Charte. Il ne s'impose pas d'en haut, il émerge du territoire. C'est pourquoi, la participation régulière de chacun est essentielle. Dans cette logique de pilotage en commun de son territoire, les élus locaux ont un rôle clé, car ils contribuent à développer l'esprit d'appartenance à un territoire d'exception, classé par l'État.

Consulter la Charte du Parc, la feuille de route pour 15 ans



VS 5 MISSIONS DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX 5 MISSIONS PROPOSÉES AUX DÉLÉGUÉS

Protéger les paysages et les patrimoines naturels, culturels et immatériels

1

Je représente et fais le lien entre le Parc et ma collectivité et j'en suis l'ambassadeur

Contribuer à l'aménagement du territoire, en alliant qualité de vie et respect de l'environnement.

2

Je participe aux décisions stratégiques du Parc

Contribuer au développement économique, social et durable

3

J'engage le dialogue avec les acteurs de ma collectivité

Contribuer à l'information, la sensibilisation et l'éducation des publics

4

J'informe les habitants

Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche

5

Je m'implique dans les projets portés par le Parc et j'implique le Parc dans les projets de ma commune qui répondent aux objectifs de la Charte (PLU, projet éducatif, politique alimentaire et forestière, connaissance et protection du patrimoine bâti ou naturel, développement touristique, etc.)

LA MÉTHODE PARC

Convaincre, plutôt que contraindre

- * Associer les acteurs et établir des partenariats territoriaux
- * Impulser des projets aux côtés d'acteurs volontaires
- * Accompagner les porteurs de projet en fournissant expertise et ingénierie
- * Coordonner les actions au service d'un développement réfléchi et d'un aménagement harmonieux
- * Porter des programmes transversaux et fédérateurs
- * Acquérir de la connaissance et la partager

L'EFFET PARC

➔ Levier financement • dotation « aménités rurales »

Cette allocation, destinée aux communes rurales situées dans le périmètre du Parc, offre aux municipalités des moyens proportionnés à leur population pour agir en faveur de la biodiversité. Pour l'année 2025, l'État a attribué une dotation totale de **487 139 €** à 16 communes de la Sainte-Baume*.

*Cuges-les-Pins, Belgentier, La Cadière d'Azur, La Roquebrussanne, Le Castellet, Mazaugues, Méounes-lès-Montrieux, Nans-les-Pins, Néoules, Plan d'Aups Sainte-Baume, Pourcieux, Pourrières, Riboux, Rougiers, Signes et Tourves

➔ Ingénierie

Le Parc naturel régional de la Sainte-Baume est géré par un **syndicat mixte** dit ouvert. Son équipe technique travaille au service du territoire. Elle met en œuvre la Charte du Parc et exécute les décisions prises par les organes délibérants. Aujourd'hui, **22 agents** contribuent au déploiement des actions, contingent qui s'accroît et double presque l'été avec la prise de fonction saisonnière des écogardes et gardes régionaux forestiers.

POUR RÉUSSIR SA MISSION

Le délégué doit être motivé et avoir une appétence pour ce projet de territoire. Peu de délégués ont toutes les compétences et connaissances requises au début de leur mandat. Ça n'est pas une fatalité.

L'équipe du Parc l'accompagne tout au long des années de mandat. L'essentiel est d'être curieux des patrimoines naturels, culturels et paysagers du territoire ainsi qu'à l'écoute des enjeux socio-économiques de sa collectivité. Une **Agora** des élus sera organisée en fin d'année 2026 pour informer et acculturer les nouveaux élus. D'autres temps d'échange et de formation seront proposés chaque année.

CE QUE LE PARC NE FAIT PAS...

- * Se substituer aux communes, aux EPCI et à l'État
- * Subventionner directement les projets
- * Définir de nouvelles réglementations
- * Gérer des parcs animaliers
- * Remplacer l'architecte des Bâtiments de France dans ses attributions

ACCOMPAGNEMENT APPÉTENCE

ÊTRE DÉLÉGUÉ AU PARC DE LA SAINTE-BAUME, un rôle clé pour préserver et valoriser nos patrimoines !

JE VEUX ÊTRE DÉLÉGUÉ, comment dois-je faire ?

- * Me manifester auprès de ma collectivité
- * Proposer ma candidature à l'assemblée délibérante : conseil municipal ou communautaire
- * Fournir au Parc une délibération en version exécutoire
- * Chaque conseil désigne un délégué titulaire et un délégué suppléant.

SI JE SUIS DÉLÉGUÉ, que devrais-je faire ?

- * Siéger au Parc pour la durée du mandat
- * Assister avec assiduité au Comité syndical, l'organe décisionnel principal du Parc, qui se déroule sur l'une des 28 communes du territoire
- * Me coordonner avec le délégué suppléant pour assurer un suivi des décisions prises
- * Organiser un temps d'échange autour des projets mis à l'ordre du jour des Comités syndicaux afin d'informer les conseillers municipaux ou communautaires de leur avancement
- * Manifester mon intérêt en m'impliquant dans les commissions thématiques et les projets du Parc
- * Être un facilitateur, en toute circonstance
- * Travailler de concert avec l'équipe technique du Parc

qu'est-ce que cela m'apporte ?

- * Améliorer ma connaissance du territoire et des projets qui s'y déploient
- * Agrandir mon réseau
- * Échanger avec les communes voisines
- * Participer activement au développement durable du territoire et à la transition écologique
- * Transformer les défis locaux en projets concrets grâce à l'expertise du Parc
- * Défendre les intérêts de ma collectivité
- * Avoir un interlocuteur privilégié au Parc

ÊTRE DÉLÉGUÉ en chiffres

+/-50
h/an

3 heures environ 5 fois/an pour les comités syndicaux • 3 jours/an pour les formations ou ateliers • 3 heures 1 fois/an pour les commissions thématiques • 3 heures plusieurs fois/an pour les COPIL, COTECH ou groupes de travail



© Matthieu Colin

OUTILS POUR ÊTRE INCOLLABLE SUR LE PARC



Nous contacter

04 42 72 35 22



secretariat@pnr-saintebaume.fr
www.pnr-saintebaume.fr/nous-contacter/

Trombinoscope de l'équipe

Les contacts et les missions de tous les agents du Parc



Nos outils numériques

Espace élu.e.s

Kiosque

Newsletter



@pnrsaintebaume



Parc naturel régional de la Sainte-Baume



Pour aller plus loin



Fédération des Parcs
www.parc-naturels-regionaux.fr/